



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 14. 12. 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 14. 12. 2015	N° d'enregistrement F09315P0243
--	---	---

1. Intitulé du projet

Réalisation de l'emplacement réservé 43 au PLU de la Ville d'Orange :
desserte routière quartier Faubourg de l'Arc

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCPRO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président, M. Rochebonne

RCS / SIRET

248 400 236 000 68

Forme juridique

EPC IFP

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d/ Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km	Le projet crée une route sur une emprise de 13m sur 740ml.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet est un projet de voie destiné à renforcer la structure viaire du quartier.

Suivant prescriptions prévues à l'emplacement réservé n°43 du PLU de la Ville d'Orange

Le projet est positionné dans une zone ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
lors de la procédure du P.L.U..

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une liaison aménagée côté Est de la RN7, entre l'avenue Jean Moulin au Sud et le rond point Nord d'Orange sur la RN7, afin de favoriser le réaménagement des terrains en entrée de Ville et désengorger l'intersection entre la RN7 et l'avenue de Fourchevieille :

- Liaison routière avec une chaussée de largeur 7m
- Liaison piéton/cycle avec une piste mixte de largeur 3m

L'opération permet de renforcer les réseaux. Le profil en travers de la voie aménagée est compris entre 11m et 13m. Sur ce linéaire, il sera créé un carrefour giratoire de diamètre 30m permettant de desservir la zone commerciale d'Intermarché.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pendant les travaux, le projet sera réalisé en 1 seule tranche et décomposé en deux phases travaux :

- terrassements et réseaux
- voirie, finitions et plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux, l'opération améliorera la circulation et la desserte du quartier.

Les réseaux électriques et de télécommunication aériens existants seront supprimés et enfouis.

Le réseaux AEP sera renforcé et étendu.

Le réseau Eaux Usées sera étendu afin de permettre le raccordement de tout le quartier, conformément au schéma directeur.

Le réseau Eaux Pluviales sera créé pour permettra la collecte du ruissellement sur la nouvelle voie.

L'impact de l'augmentation de l'imperméabilisation sera géré grâce à la création d'un stockage des eaux pluviales adapté.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur Eau rubrique 2.1.5.0.

Les acquisitions foncières sont en cours de régularisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration Loi sur Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	740m
Surface de l'opération	11 200 m ²
Surface active	9 600m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

rue du Faubourg
rue Saint Eugène
84 100 - ORANGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 80 ' 43 " 36 Lat. 44 ° 15 ' 48 " 23

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 80 ' 61 " 94 Lat. 44 ° 15 ' 15 " 33

Point d'arrivée : Long. 4 ° 80 ' 09 " 17 Lat. 44 ° 15 ' 64 " 28

Communes traversées :

84100 - ORANGE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme comporte l'ensemble des aménagements routiers de la ville d'Orange faisant l'objet d'emplacements réservés au PLU.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'opération se situe dans un secteur en friches en entrée de ville.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en date du 25 mars 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☒

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☐	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI prescrit du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu ; le 12/11/2001 PPRI réglementaire du Rhône (approuvé le 20/01/2000, révisé le 07/05/2001 et en cours de révision)
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Dans le périmètre de protection éloigné du captage Aep Russamp.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Rhône aval 5.5 km FR 9301576 Aygues : 200m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Théâtre antique 1.8 km Arc de triomphe : 1 000 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	5000m3 avec évacuation en décharge
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	3500m3 couche de fondation et de base en matériaux graveleux
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Territoire à risque important inondation: Avignon- Plaine du Tricastin- Basse vallée de la Durance
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet permettra une meilleure desserte routière du quartier, ce qui de fait, engendrera une augmentation du bruit. Le projet longe la voie ferrée PLM.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet est impacté par les vibrations pouvant provenir de la voie ferrée PLM.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	x	☐	Renforcement de l'éclairage public: 10 lux moyen, sans déperdition vers le ciel (ULOR < 3%) avec réduction d'intensité de 22h à 5h. Le secteur est déjà très éclairé : RN7, Intermarché ...
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	x	Le projet permettra une meilleure desserte du quartier, ce qui de fait engendrera une légère augmentation des rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x	☐	Le projet permet la création d'un système de collecte des eaux pluviales raccordé au réseau existant de l'avenue de Fourchevieille.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x	☐	Le projet engendre la collecte d'un ruissellement sur chaussée pouvant être légèrement pollué.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	x	Le projet est un projet routier simple, qui est similaire aux aménagements routiers existants connexes : RN7. Les travaux ne sont pas situés dans une zone archéologique sensible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	x	☐	Le projet permettra une circulation plus aisée dans le quartier, et facilitera le fonctionnement du carrefour à feux entre l'avenue de Fourchevieille et la RN7. Le projet permettra de réaliser l'aménagement urbain des friches de l'entrée de ville Nord d'Orange, et ainsi valoriser l'image de la Ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer une liaison routière de quartier dans un secteur à enjeux en matière d'aménagement urbain : entrée de ville Nord. Le PLU prévoit cette création de voie qui s'inscrit dans l'aménagement général de la commune. Une évaluation environnementale du secteur a été réalisée dans le cadre du P.L.U.. Elle a conclu à la possibilité de réaliser cette opération. Dans le cadre de la procédure PLU, les usagers ont pu s'exprimer quant à cette orientation.

L'impact principal concerne le volet hydraulique, qui sera détaillé dans le cadre d'un dossier de déclaration Loi sur Eau rubrique 2.1.5.0.

Malgré la proximité d'un site Natura 2000 (500m) le projet en est séparé par une casse automobile, et la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille, rendant par là même, son impact négligeable.

Par ailleurs, il n'existe pas de co-visibilité entre le projet et les deux monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au regard de ces éléments, il n'y a pas de nécessité à soumettre ce projet à l'étude d'impact.

Le projet se trouvant pour partie dans le périmètre de protection éloigné du captage AEP de Russamp, nous nous engageons à mettre en place les actions suivantes :

- Faire un suivi régulier des travaux afin de réduire au minimum les risques de pollution de la nappe,
- Limiter, pendant la phase chantier, le dépôt d'hydrocarbures ou de produits chimiques,
- En cas de présence de baraquements de chantier, l'assainissement des eaux usées produites sera prévu par raccordement au réseau public existant ou par fosse étanche avec vidange régulière.
- Si une pollution est détectée au niveau du chantier, le SDEI ainsi que les services de l'état seront immédiatement avertis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



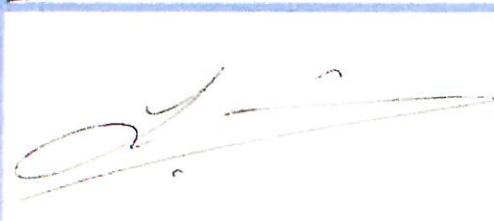
Fait à

Bédarrides

le,

19. 10. 15

Signature



le chef de file Trifastudio des Travaux

